



EB-2008-0312

**AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE
DE L'OFFICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO
PRÉSENTATION AUX FINS D'EXAMEN
DES BESOINS EN REVENUS PROPOSÉS POUR 2009**

L'Office de l'électricité de l'Ontario (« OEO ») est un organisme gouvernemental sans but lucratif créé pour assurer un approvisionnement en électricité adéquat, fiable et sécuritaire en Ontario. L'OEO a soumis à la Commission de l'énergie de l'Ontario (« Commission ») ses dépenses proposées pour l'exercice financier 2009 ainsi que le tarif proposé. L'OEO s'est conformée au paragraphe 25.21 (1) de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. La Commission peut approuver le tarif proposé ou le renvoyer à l'OEO pour étude à la lumière des recommandations de la Commission.

L'OEO demande l'approbation du budget d'exploitation proposé en 2009 de 65,073 millions de dollars et du tarif proposé de 0,485 \$/mWh. Le tarif actuel est de 0,346 \$/mWh et représente une portion des frais de service du marché de gros facturés par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. Les frais de service du marché de gros actuels sont de 6,20 \$/mWh. La requête de l'OEO peut avoir une incidence sur tous les consommateurs d'électricité si les frais de service du marché de gros sont modifiés à la suite du tarif proposé en 2009.

Le tarif proposé reflète le budget d'exploitation en 2009 et les dépenses en immobilisations de 2,9 millions de dollars en 2009, les revenus générés par certains frais d'abonnement et la distribution du solde de certains comptes de report ou d'écart. L'augmentation tarifaire demandée en 2009 comparativement à 2008 découle principalement de la distribution du solde des comptes de report ou d'écart actuels proposée.

L'OEO a demandé, le cas échéant, que le tarif proposé soit approuvé provisoirement à compter du 1^{er} janvier 2009.

La Commission a assigné à cette requête le numéro EB-2008-0312.

Comment consulter la requête et les documents présentés par l'OEO

Des copies de la requête et des documents présentés sont disponibles pour consultation publique :

- Au bureau de la Commission et dans son site Web : www.oeb.gov.on.ca;
- Au bureau de Toronto de l'OEO et dans son site Web : www.powerauthority.on.ca.

Pour connaître l'adresse des bureaux, consultez la liste d'adresses ci-dessous.

Comment participer

Vous pouvez participer à la présente instance de l'une des trois façons suivantes :

1. Faites parvenir une lettre de commentaires à la Commission

Votre lettre de commentaires sera remise aux membres de la Commission qui rendront la décision sur la requête et sera versée dans le dossier public de la requête. Si vous avez l'intention de faire une présentation orale, votre lettre doit inclure une requête à cet effet. Elle doit parvenir à la Commission au plus tard **30 jours** après la signification ou la publication du présent avis. La Commission accepte les lettres de commentaires par courrier courant ou électronique, aux adresses ci-dessous.

2. Obtenez le statut d'observateur

Les observateurs ne participent pas activement à une instance, mais ils en suivent le déroulement en recevant les documents produits par la Commission. Vous pouvez demander le statut d'observateur afin de recevoir les documents publiés par la Commission durant cette instance. Si vous devenez observateur, vous devez communiquer avec le requérant et d'autres intervenants afin de recevoir les documents qu'ils déposent dans le cadre de cette instance. Des frais peuvent être exigés pour ce service. La plupart des documents déposés dans le cadre de cette requête seront également disponibles dans le site Web de la Commission. Votre demande de statut d'observateur doit être présentée par écrit et parvenir à la Commission au plus tard **10 jours** après la signification ou la publication du présent avis. La Commission accepte les demandes de statut

d'observateur par courrier courant ou par courriel, aux adresses ci-dessous; dans ce cas, deux exemplaires sur papier sont exigés. Vous devez également fournir un exemplaire de votre lettre au requérant.

3. Obtenez le statut d'intervenant

Vous pouvez devenir un intervenant si vous désirez participer activement à l'instance. Les intervenants sont admissibles à recevoir des preuves et d'autres documents présentés aux participants à l'audience. Les intervenants sont tenus de faire parvenir des exemplaires de tous les documents qu'ils déposent à toutes les parties à l'audience.

Vous devez présenter votre requête de statut d'intervenant dans une lettre d'intervention, laquelle doit parvenir à la Commission au plus tard **10 jours** après la signification ou la publication du présent avis. Votre lettre d'intervention doit décrire la manière dont vous êtes ou pourriez être touché par l'issue de cette instance et doit préciser si vous représentez un groupe et, le cas échéant, décrire ce groupe et ses membres. La Commission peut attribuer des frais dans cette instance. Vous devez indiquer dans votre lettre d'intervention si oui ou non vous entendez solliciter des frais auprès du requérant ainsi que les motifs établissant votre admissibilité aux frais. Vous devez également remettre un exemplaire de votre lettre d'intervention au requérant.

La Commission peut choisir de tenir une audience écrite ou orale. Votre lettre d'intervention doit indiquer si vous préférez une audience écrite ou une audience orale et préciser la raison sur laquelle votre préférence est fondée.

Si vous avez déjà un identificateur d'utilisateur, veuillez présenter votre demande d'intervention dans le portail Web de la CEO : www.errr.oeb.gov.on.ca De plus, deux copies papier sont requises. Si vous n'avez pas d'identificateur d'utilisateur, veuillez consulter la section Services de dépôt automatique dans le site Web de la CEO, et remplissez une demande de mot de passe. Pour des renseignements sur la manière de déposer des documents et la règle d'affectation des noms, veuillez consulter les directives RESS dans la section e-Filing Services (en anglais seulement) du site www.oeb.gov.on.ca La Commission accepte les interventions par courriel, à l'adresse ci-dessous; dans ce cas, deux exemplaires sur papier sont exigés. Ceux qui n'ont pas d'accès à l'Internet doivent présenter leur demande d'intervention en format PDF sur un

CD ou une disquette, ainsi que deux exemplaires sur papier.

Comment nous joindre

Dans votre réponse au présent avis, veuillez indiquer le numéro de dossier EB-2008-0312 dans la ligne « objet » de votre courriel ou dans l'en-tête de votre lettre. Il est également important d'indiquer votre nom, votre adresse postale et votre numéro de téléphone et, le cas échéant, votre adresse électronique ainsi que votre numéro de télécopieur. Toutes les communications doivent être adressées à la secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues au plus tard à **16 h 45 le jour exigé.**

Vous voulez de plus amples renseignements?

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission (www.oeb.gov.on.ca) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBJECTION AU PROCESSUS EXPLIQUÉ DANS LES PRÉSENTES OU SI VOUS NE DEMANDEZ PAS DE PARTICIPER À CETTE INSTANCE AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

ADRESSES (pour consulter la demande de l'OEO)

Commission de l'énergie de l'Ontario Office de l'électricité de l'Ontario

2300, rue Yonge
27^e étage

Toronto (Ontario) M4P 1E4

120, rue Adelaide Ouest,
bureau 1600

Toronto (Ontario) M5H 1T1

À l'attention de :

M^{me} Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission

À l'attention de :

M^{me} Miriam Heinz
Coordonnatrice, Réglementation

Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)

Télec. : 416 440-7656

Courriel : Boardsec@oeb.gov.on.ca

Tél. : 416 969-6045

Télec. : 416 967-1947

Courriel : miriam.heinz@powerauthority.on.ca

Conseiller juridique de l'OEO

Aird & Berlis LLP
Brookfield Place , bureau 1800
181, rue Bay
Toronto (Ontario) M5J 2T9

À l'attention de :

M. Fred Cass

Tél. : 416 865-7742

Télec. : 416 863-1515

Courriel : fcass@airdberlis.com

FAIT à Toronto le 28 novembre 2008

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission